

042 - GENY - 24022019 - 15H12

**Sujet:** [INTERNET] enquête publique parc éolien de Mailhac sur Benaize

**De :** Pierre Geny <genypma@aol.com>

**Date :** Sun, 24 Feb 2019 15:12:36 +0000 (UTC)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,  
Messieurs les commissaires enquêteurs,

Peut-être suis-je aujourd'hui le seul usufruitier d'une parcelle du bois de Bouery désormais appartenant en tant nues- propriétaires à mes quatre filles qui , je le précise, partagent unanimement mon opinion sur le mal fondé de la création des éoliennes dans ce sanctuaire naturel historique et unique que constitue ce bois inviolé depuis des siècles.

Dans ma famille depuis plus de quatre générations il a servi de rencontres avec la nature et c'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec mes quinze petits enfants.

Connaissez vous un lieu tel que celui-ci apte à faire découvrir les orvets, les différents arbres feuillus, la grande osmonde royale présente sur les bords de l'Asse comme elle l'est dans le site Rodin à St Junien ?

A chaque renouvellement saisonnier lors de nos séjours de vacances , moi naturaliste je conduisais ma famille en une journée champêtre qu'un pique-nique souvent accompagnait.

Vous vous imaginez ce qu'il en sera lorsque la mince bande 200m de large de mon bois de 11 hectares sera confrontée à 2 immenses éoliennes situées par définition géométrique à moins de 100m de distance de mes arbres.

Si j'exprime ici clairement le préjudice de jouissance qui est le notre, j'affirme du fait de ma formation que ce préjudice est mille fois plus grand pour l'environnement régional.

Nous savons qu'à moins de 200 mètres de distance la faune de chauve-souris n'existera plus et que donc sera détruit l'ensemble de l'équilibre naturel que jusqu'ici, vaille que vaille, le bois de Bouery assure aux espaces cultivés qu l'entourent. N'est ce pas aussi un paradoxe absolu que de détruire au nom d'une source d'énergie renouvelable une autre source renouvelable celle que constitue une forêt ?

Je sais, et je ne puis les condamner, qu'une seule vision mercantile a guidé un certain nombre de nos propriétaires forestiers à opter pour ces gigantesques moulins à vent et d'ainsi sacrifier l'unique bois limitrophe notamment la commune de Saint-Hilaire la Treille totalement dépourvue de massifs forestiers conséquents. Tout le nord de la Haute-Vienne souffre dès à présent d'une faiblesse qui s'accroît en matière de biodiversité ; si comme je le crains, vous donnez votre accord à ce projet en cédant à la fois à un dogmatisme autoritaire et au poids de l'intérêt financier et du lucre, alors vous confierez à L'État en la personne de son préfet la responsabilité lourde d'un décision irréversible au détriment d'un biodiversité condition indispensable à l'équilibre biologique économique et humain du nord du département.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre GENY  
Secrétaire Perpétuel de

l'Académie des Sciences d'Outre-mer

pédologie

agricole

Docteur en géologie et

Officier du mérite